

# Ergothérapeute en structures médico-sociales



Le métier d'ergothérapeute consiste à aider les personnes âgées et/ou en situation de handicap à apprendre ou réapprendre les gestes de la vie quotidienne.

L'ergothérapeute a pour mission de rééduquer les personnes de tout âge (de l'enfant à la personne âgée) atteintes de troubles sensoriels, moteurs ou mentaux qui les handicapent dans leur vie de tous les jours et les aider à retrouver autonomie et indépendance.

Dans cette optique, l'ergothérapeute va proposer différentes solutions d'aménagement sur le lieu de vie, le véhicule ou l'espace de travail mais également mettre en place diverses activités manuelles pour rééduquer les patients à accomplir certains gestes de la vie quotidienne comme faire sa toilette, s'habiller ou même s'alimenter.

## Le métier d'ergothérapeute c'est :

Agissant sur prescription médicale, l'ergothérapeute peut être amené à effectuer :

- un bilan d'autonomie du patient ;
- une évaluation physique complète du patient pour identifier ses difficultés ;
- un projet ergothérapeutique personnalisé ;
- un travail articulaire pour réapprendre au patient à faire certains gestes ou mouvements ;
- l'installation d'un appareillage ou d'équipements dans le logement du patient pour simplifier son quotidien ;
- la mise en place d'activités pour accompagner le patient dans sa rééducation.

## Où exercer le métier

- La majorité des praticiens sont salariés d'une structure de santé (hôpital, clinique, établissement spécialisé).
- D'autres exercent au sein d'organismes de soins et de maintien des malades à domicile, ainsi que les fabricants d'appareils d'équipement domestique et d'aménagement de l'habitat.

## Quelles sont les perspectives d'emploi?

- Cadre de santé
- Directeur de soins
- Directeur d'établissement

## Les qualités pour devenir ergothérapeute :

- Être à l'écoute
- Patience
- Disponibilité
- Créativité
- Discrétion et confidentialité
- Bon sens relationnel, Respect et bienveillance
- Sens de l'observation et de l'analyse

## Diplôme et formation :

Pour devenir ergothérapeute, il faut être titulaire du diplôme d'État d'ergothérapeute qui est accessible tant dans le cadre de la formation initiale que dans celui de la formation continue permettant aisément une reconversion professionnelle en tant qu'ergothérapeute. Un diplôme d'État est obligatoire, diplôme reconnu comme licence.

Il s'agit d'une formation en trois ans dans l'un des 23 instituts de formation en ergothérapie (IFE) public ou privé. La formation est payante, de 1 500 € par an (dans les écoles publiques) à 4 800 € par an (dans les écoles privées).

Pour passer le concours, il faut être titulaire du bac (le baccalauréat scientifique offre les bases les plus solides) ou faire valoir une 1<sup>ère</sup> année commune des études de santé à l'université, de licence STAPS ou scientifique.

La demande d'inscription se fait sur Parcoursup et la sélection, très sélective, se fait sur dossier.

Les sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers et psychomotriciens peuvent entrer directement en 2<sup>ème</sup> année sous réserve de succès à une épreuve particulière.

Formation continue :

Dans le cadre d'une évolution ou d'une réorientation professionnelle, il est possible de devenir ergothérapeute par la voie de la formation continue en préparant le diplôme d'État d'ergothérapeute cités ci-dessus. Ce diplôme est aussi accessible par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).